

www.algier.diplo.de

DOSSIER DE VISA D'ÉTUDES / SCIENTIFIQUE (excédant 90 jours)

- a. Les visas pour des séjours excédant les 90 jours par semestre ne sont pas des visas Schengen et sont subordonnés à des conditions nationales.
- b. L'Ambassade d'Allemagne ne traite que les demandes de visa des étudiants / scientifiques dont la destination principale est l'Allemagne.
- c. Les documents doivent être présentés en **original** avec deux copies simples.
- d. Des documents complémentaires peuvent, le cas échéant, être demandés.
- e. La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa.
- f. Le demandeur doit fournir tous les documents lors d'un entretien personnel auprès de l'Ambassade et ne pas les envoyer par courrier à l'Ambassade.
- g. Aux documents en langue arabe une traduction en langue allemande ou française doit être jointe.
- h. Frais administratifs (non remboursables en cas de refus): la contre-valeur de 75,00 Euro à payer uniquement en dinars algériens en espèce lors du dépôt du dossier. Les visas sont gratuits pour les demandeurs avec une bourse d'études allemande.

PIÈCES A FOURNIR, 1 original avec 2 copies

1. Formulaire de demande de visa de long séjour en deux exemplaires entièrement remplis et signés personnellement par le demandeur. Le formulaire est fourni gratuitement au guichet et est téléchargeable du site www.algier.diplo.de
2. Déclaration § 54 de la loi relative au séjour des étrangers, téléchargeable du site www.algier.diplo.de
3. Deux photos biométriques (photos d'identité récentes sur fond clair et visage découvert)
4. Passeport en cours de validité (minimum 6 mois).
5. Deux copies de toutes **les pages visées** du passeport + copie du passeport précédent
6. Inscription ou pré-inscription auprès d'une université allemande
7. Diplôme de baccalauréat avec relevé des notes, ou attestation provisoire du bac
8. Diplôme universitaire
9. CV
10. Preuves de connaissance de la langue allemande pour pouvoir participer aux études ou inscription à un cours de langue intensif prépayé en Allemagne
11. Prise en charge par une personne en Allemagne valable pour un long séjour d'études légalisée par les autorités compétentes en Allemagne ou un compte bloqué en Allemagne d'un montant de 8.640,- Euro au profit du bureau des étrangers de la ville du séjour en Allemagne
12. Adresse exacte du séjour en Allemagne.
13. **Si le demandeur n'est pas ressortissant algérien:** carte de résidence algérienne, valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé
14. Au moment du retrait: Contrat d'assurance maladie voyage valable pour trois mois couvrant les frais médicaux et de rapatriement en cas d'accident ou de maladie (couverture minimum: € 30.000), **à présenter au retrait du visa**